

Ville de Landivisiau - Séance du 8 décembre 2022 - n° 2022/613

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - COMPTE D'AFFERMAGE 2021 ET RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE

VU les articles L. 1411-3 et L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent que le Conseil municipal doit prendre acte du compte d'affermage annuel présenté par la SAUR, délégataire du service de distribution d'eau potable et rendre un avis sur le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable ;

VU l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 30 novembre 2022 ;

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire ;

APRES en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

A L'UNANIMITE ;

- **PREND ACTE DU COMPTE D'AFFERMAGE PRECITE ;**
- **APPROUVE LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0



Fait à Landivisiau, le 8 décembre 2022

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... **14 DEC. 2022**

Et de la publication sur le site internet de la Ville www.landivisiau.fr, le... **14 DEC. 2022**

Fait à Landivisiau, le... **14 DEC. 2022**

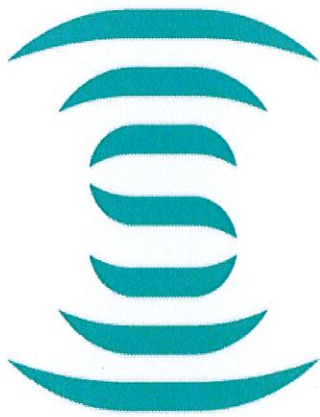
Le Directeur Général,
Mathieu ROBCIS

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID : 029-212901052-20221215-20226130024-DE



Saur

France

Compte d'Affermage

Année 2021

Service de l'Eau Potable

Ville de LANDIVISIAU

Nbre de branchements au 31/12/2021 : 5 098

Désignation des opérations	Nombre m3	Montant HT Part Communale	Montant HT Part SAUR
Abonnements		106 390,39	262 998,23
Consommation en M3	408 344	110 848,68	413 566,89
CONSOMMATIONS +6000M3/AN HORS VEG	248 630	14 459,79	210 187,87
Total période	656 974	231 698,86	886 752,99
Consommation en M3	165	-88,14	-907,91
Total périodes antérieures	165	-88,14	-907,91
TOTAL DES EMISSIONS	657 139	231 610,72	885 845,08
Reprise impayés antérieurs		22 932,74	
Valeurs impayés en cours		-12 428,92	
Créances irrécouvrables		-11 692,38	
Résultats généraux	657 139	230 422,16	885 845,08

Date de reversement	Montant HT Collectivité	Montant TVA 20%	Montant TTC Collectivité
Total au Crédit de la Collectivité:	230 422,16 €	0,00 €	230 422,16 €
Acomptes déjà versés :			
1 juillet 2021	51 900,00 €	0,00 €	51 900,00 €
1 janvier 2022	113 800,00 €	0,00 €	113 800,00 €
	165 700,00 €	0,00 €	165 700,00 €
Total à reverser par la SAUR à la Collectivité en TTC :	64 722,16 €	0,00 €	64 722,17 €

Arrêté le présent décompte de surtaxe à la somme de :

64 722,17 €

Certifié conforme

Vannes, le 29/04/2022



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID : 029-212901052-20221215-20226130024-DE

GéTUDES
CONSULTANTS
LOIRE OCEAN

Landivisiau



Service public de l'eau potable

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2224-5 DU CODE
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

2021



Table des matières

RAPPEL DES OBLIGATIONS	3
RAPPEL DE L'ORGANISATION DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	3
RAPPEL DES PRINCIPALES EVOLUTIONS CONTRACTUELLES	3
CARACTERISTIQUES ET INDICATEURS DU SERVICE AEP	4
1. Caractérisation technique du service	4
2. Tarification de l'eau et recettes du service	8
3. Indicateurs de performance	10
4. Financement des investissements	14
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	14
6. Information de l'agence Loire Bretagne	14
CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE EN COURS	15



RAPPEL DES OBLIGATIONS

Le présent rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « **le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.** »

Il tient compte des textes les plus récents, à savoir :

- Le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux RPQS : modification de l'indicateur "indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux"

Est jointe également la note d'information de l'agence de l'eau (Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement).

RAPPEL DE L'ORGANISATION DU SERVICE D'EAU POTABLE

La collectivité assure la compétence de la distribution de l'eau potable sur son territoire. La collectivité achète l'eau au SMI de Landivisiau à qui elle a transféré sa compétence production.

Le mode de gestion est la délégation de service public (DSP) par affermage.

Depuis le **1^{er} janvier 2010**, le délégataire est SAUR en application d'un contrat d'une durée de 12 ans. Ce contrat a fait l'objet de 3 avenants en 2010, 2012 et 2021

L'échéance normale du contrat est prolongée au **31 décembre 2023**.

RAPPEL DES PRINCIPALES EVOLUTIONS CONTRACTUELLES

Dans un souci de coordination avec la CC du pays de Landivisiau qui prendra la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2024, la Collectivité a décidé de prolonger le contrat de Délégation jusqu'au 31 décembre 2023. Cette évolution a été formalisée par l'avenant N°3.



CARACTERISTIQUES ET INDICATEURS DU SERVICE AEP

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure la distribution d'eau (Annexes aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3).

1. Caractérisation technique du service

Estimation du nombre d'habitants desservis sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales

	2020	2021
Population totale	Population totale : 9 462 dont population comptée à part 320 (INSEE 2018)	Population totale : 9 471 dont population comptée à part 320 (INSEE 2019)
Nombre d'abonnés*	4 563 (5 021 abonnements)	4 611 (5 098 abonnements)
Volumes facturés (m3)	422 370	659 035
<i>dont gros consommateurs (m3)</i>	62 319	248 630
Volumes importés (m³)	497 842	713 431
Volumes exportés (m³)	0	0

* quelques branchements font l'objet de l'application d'un coefficient multiplicateur proportionnel au nombre de logements raccordés (cité marine, immeubles ...) afin de déterminer le nombre d'abonnements.

Consommateur > 6 000 m3 par an	2020	2021
STE MARINE HARVEST KRITSEN MOWI	0	18 174
SNI GRAND OUEST cité marine	22 154	21 950
COMMUNAUTE DES COMMUNES	7 451	7 989
ASSOCIATION ST VINCENT LANNOUCHEN	13 435	12 246
SILL DAIRY INTERNATIONAL	19 279	156 773
SIEMENS ENERGY SAS	0	18 648
CEB Direct Energy	0	12 850
TOTAL	62 319	248 630

Protection de la ressource en eau

La protection des ressources en eau (captage, forage...) est soumise au respect d'une procédure précise. En fonction de l'avancement de cette procédure, on détermine un indice selon le barème suivant :

- 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ; 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ; 50 % : dossier déposé en préfecture
- 60 % : arrêté préfectoral ;
- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100 % : comme ci-dessus + mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

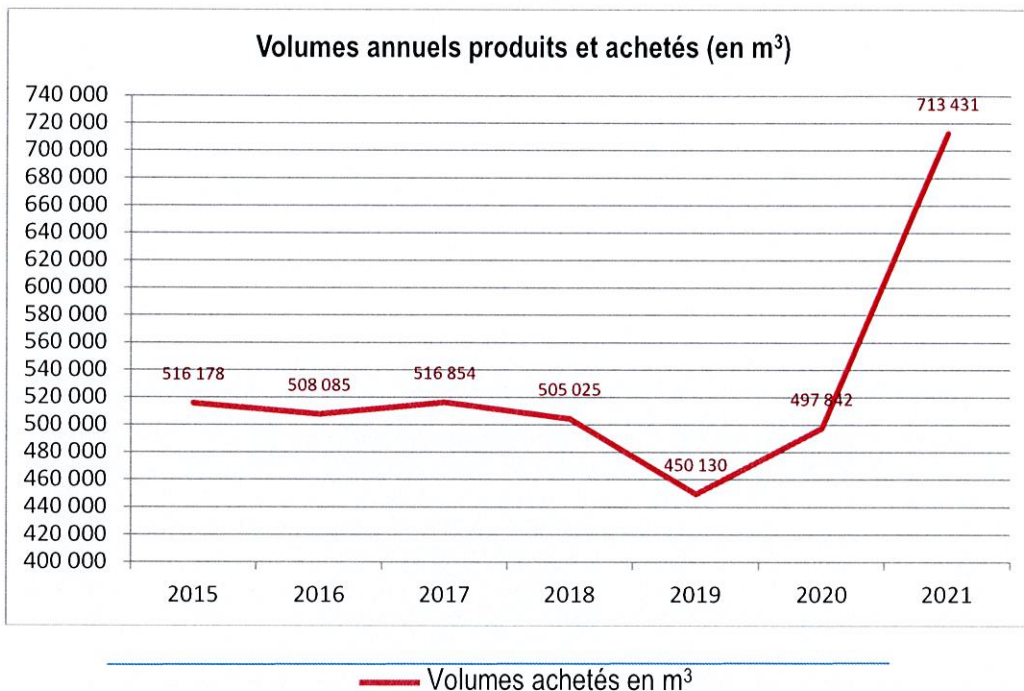
En cas d'achats d'eau à d'autres services ou de l'utilisation de plusieurs ressources, l'indicateur est calculé en pondérant l'indice de chaque ressource à l'aide des volumes qui lui sont liés.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau AEP: 100 %

Commentaire : Cet indice est issu du rapport annuel du Syndicat mixte intercommunal de Landivisiau en charge de la production de l'eau.



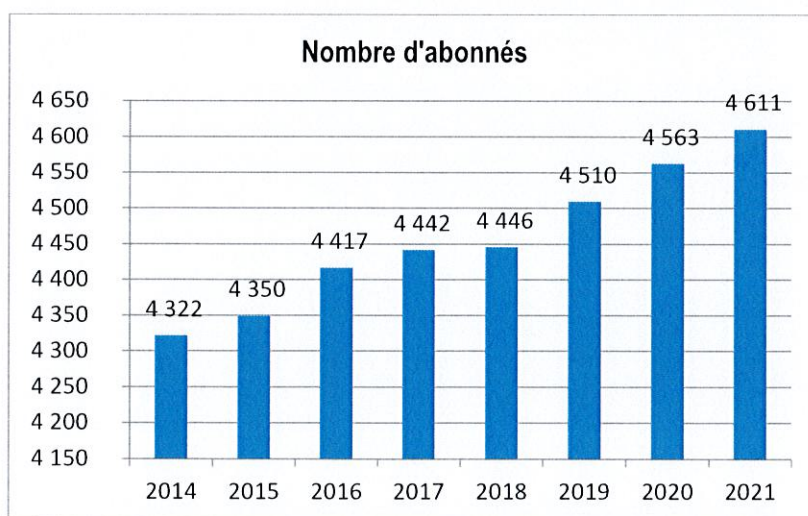
Volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable



Commentaire : Les volumes achetés au SMI de Landivisiau suivent la progression des ventes d'eau liée au démarrage des activités industrielles qui a apporté près de 200 000 m³ de consommation supplémentaire en 2021.

Nombre d'abonnements et volumes vendus au cours de l'exercice

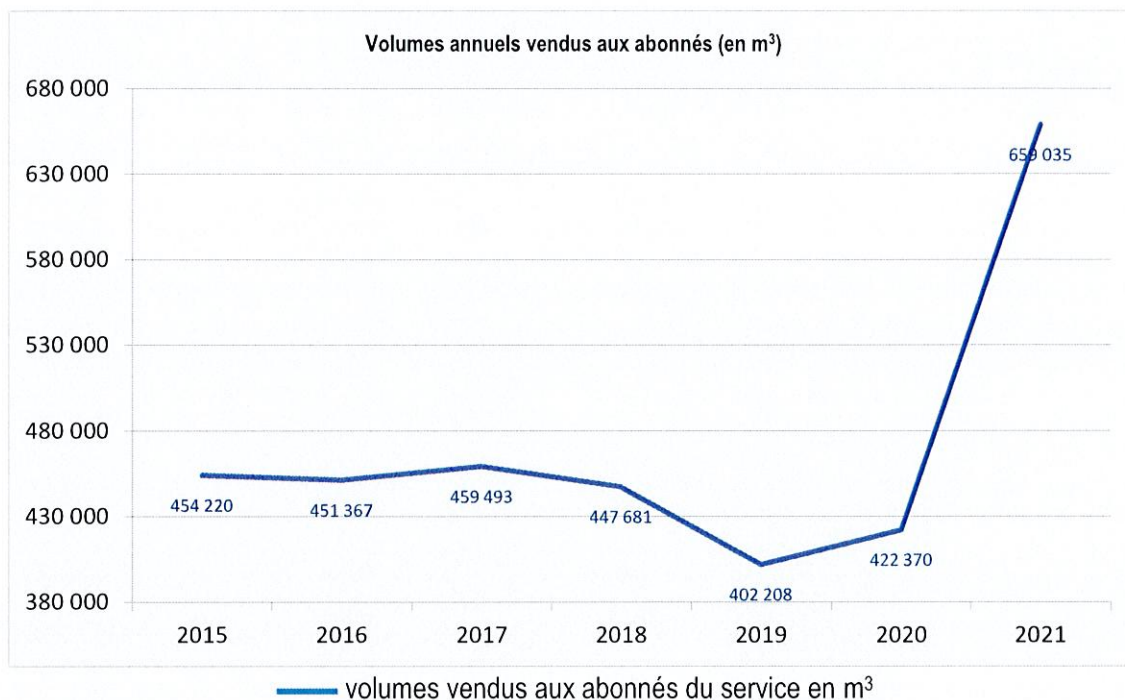
Le graphique suivant montre l'évolution du nombre d'abonnés au service d'eau potable :



Commentaire : Le nombre d'abonnés continue sa progression régulière de l'ordre de 1,2% par an.

On rappellera qu'un même client du service peut bénéficier de plusieurs abonnements (cas des immeubles sans compteur divisionnaire). SAUR a réalisé 24 nouveaux branchements en 2021.

Le graphique suivant montre l'évolution du nombre de mètres-cubes vendus :



Commentaire : La progression des volumes facturés en 2021 est essentiellement liée au démarrage des activités industrielles. Les volumes consommés par les abonnés domestiques progressent également dans une moindre mesure.

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le tableau présenté dans cette rubrique affiche, sur plusieurs années, l'évolution du linéaire des canalisations du service de distribution.

	2017	2018	2019	2020	2021
Longueur totale SIG ml	100 754	100 384	100 484	101 299	102 708

Commentaire : Plusieurs extensions de réseau ont été réalisées en 2021 : place Lyautey, lieux dits Créach Iller et Coatquelfen. Par ailleurs les lotissements de Kervignounen (13 lots), du domaine de Chelguen (19 lots), et le jardin des artistes (9 lots) ont été raccordés au réseau public d'eau potable. Le linéaire de ces réseaux a fait l'objet d'une mise à jour du SIG du délégataire y compris les travaux réalisés en 2020.



Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Cet indicateur en % donne une évaluation de la proportion de renouvellement des canalisations d'eau potable ; les données devant porter sur 5 années cumulées

Taux = 1,1%

Commentaire : Les premiers réseaux de la commune ont été posés dans les années 1960 à 1970 et devront être remplacés au cours des prochaines années. En 2021, la ville de Landivisiau a renouvelé la conduite Ø 200 mm à Lestrevignon (devant les Ets NARVIK – Mer Alliance) par 135 ml Ø 200 mm et 350 ml Ø 110 mm.



2. Tarification de l'eau et recettes du service

Présentation générale des modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service ; références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés

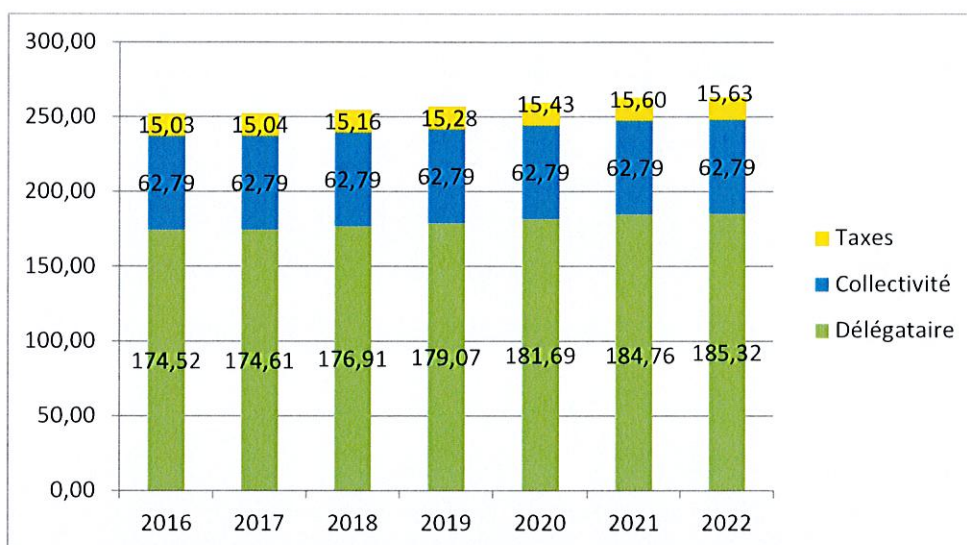
type de tarification	Binôme (une part fixe et une part par mètre-cube)
fréquence de facturation	Semestrielle
délibération sur les tarifs	3 mars 2022
frais d'accès au service	38,65 € HT

Le tableau suivant présente l'évolution pluriannuelle de la facture d'eau. Le niveau de détail du tableau a pour objectif de présenter chaque composante d'une facture de 120 m³ payée par l'abonné.

Le tableau est complété par l'indication de l'évolution d'une année sur l'autre et sur la part, en euros TTC de la partie fixe de la facture.

Tarifs en euros	facture 2018	facture 2019	facture 2020	facture 2021	facture 2022
Part Déléataire					
part fixe domestique	50,53	51,15	51,90	52,78	52,94
part variable 1 - 30 m3	0,8820	0,8928	0,9059	0,9211	0,9239
part variable 31- 100 m3	1,1293	1,1431	1,1598	1,1794	1,1830
part variable 101 - 120 m3	1,0433	1,0561	1,0715	1,0895	1,0928
Total HT pour 120 m3	176,91	179,07	181,69	184,76	185,32
Part Collectivité					
part fixe domestique	21,00	21,00	21,00	21,00	21,00
part variable 1 - 30 m3	0,2057	0,2057	0,2057	0,2057	0,2057
part variable 31- 100 m3	0,4118	0,4118	0,4118	0,4118	0,4118
part variable 101 - 120 m3	0,3397	0,3397	0,3397	0,3397	0,3397
Total HT pour 120 m3	62,79	62,79	62,79	62,79	62,79
Taxes					
Agence de l'Eau par m3	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30
TVA taux	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%
Total Taxes pour 120 m3	15,16	15,28	15,43	15,60	15,63
Total TTC pour 120 m3	290,86	293,15	295,91	299,15	299,74
Tarif moyen TTC pour 120 m3	2,42	2,44	2,47	2,49	2,50
Evolution n / n-1	0,8%	0,8%	0,9%	1,1%	0,2%
Dont partie fixe TTC	75,46	76,12	76,91	77,84	78,01

Commentaires : Le tarif du délégataire a suivi l'inflation alors que celui de la Collectivité est inchangé depuis 14 ans. Le prix moyen est en légère augmentation de 0,2 % entre 2021 et 2022 et reste proche de la moyenne départementale.



Historique de la composition d'une facture de 120 m³

Montants des recettes liées à la facturation du prix de l'eau

ainsi que des autres recettes d'exploitation provenant notamment des ventes d'eau à d'autres services publics d'eau potable et de contributions exceptionnelles du budget général

Les montants présentés ci-dessous sont ceux perçus, d'une part par le Déléataire au titre de l'exécution de sa mission et des travaux annexes, et d'autre part par la Collectivité au titre de la redevance :

	Recettes 2019	Recettes 2020	Recettes 2021
Produits nets pour le Déléataire (HT)	Exploitation: 629 k€ Travaux : 57,5 k€ Autres : 40,4 k€	Exploitation: 676 k€ Travaux : 72,8 k€ Autres : 45,1 k€	Exploitation : 886 k€ Travaux : 58 k€ Autres : 48 k€
Produits nets pour la collectivité (HT)	Factures d'eau: 202,9 k€	Factures d'eau: 211,3 k€	Factures d'eau : 231,6 k€
Total vente d'eau HT (hors travaux)	832 k€	887 k€	1 118 k€
Impayés en cours sur la part de la Collectivité	23,0 k€	23,0 k€	12,4 k€

« *Exploitation* » : recettes issues de la vente d'eau

« *Travaux* » : recette du Déléataire issues des travaux en application du bordereau contractuel, dont principalement les nouveaux branchements

« *Autres* » : autres recettes dont en particulier celles provenant de l'application du règlement du service (frais d'ouverture ou fermeture, gestion des impayés ...)

3. Indicateurs de performance

Données relatives à la qualité des eaux distribuées

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000habitants ou produit plus de 1000m3/j.

$$\text{tauxdeconformité} = \frac{\text{nbdeprélèvementsréalisés} - \text{nbdeprélèvementsNC}}{\text{nombredeprélèvementsréalisés}} \times 100$$

Ce tableau présente une synthèse de la conformité des analyses obligatoires d'eau potable (ARS).

	2018	2019	2020	2021
Nombre total de bilans microbiologiques	17	18	16	17
Nombre de bilans microbiologiques non conformes	0	0	0	0
Indice de conformité microbiologique	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Nombre total de bilans physico-chimiques	18	18	15	19
Nombre de bilans physico-chimiques non conformes	0	0	0	0
Indice de conformité physico-chimique	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Commentaire : L'eau est de bonne qualité.

Outre les analyses obligatoires (ARS) le délégataire met en œuvre un programme d'autocontrôle.

Aucun dépassement aux limites et aux références de qualité n'a été observé sur l'autocontrôle

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Il est rappelé que les informations permettant de calculer cet indicateur ne sont plus les mêmes à compter de l'exercice 2013. Ceci empêchant toute comparaison avec les exercices précédents.

Cet indice, s'il est égal à 40 points ou plus, traduit l'existence du descriptif détaillé du réseau exigé par la réglementation au 31/12/2013, soit à compter de l'exercice 2013.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 ou 120 (pour les services ayant la mission distribution), avec le barème suivant :



0	absence de plans du réseau	
10	existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux (captage, traitement, pompage, réservoir...) et des dispositifs de mesure	10
15	existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (en l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée)	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points "inventaire des réseaux" suivants :		
Inventaire des réseaux (30 points) :		
+10	les 2 conditions doivent être remplies : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage défini, de la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux , informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations + la procédure de mise à jour du plan des réseaux ci-dessus est complétée en y intégrant la mise à jour de cet inventaire	10
+ 1 à + 5	lorsque les matériaux et les diamètres sont connus pour la moitié du linéaire total, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = + 1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = + 2 pts ; ... ; connus pour au moins 95% du linéaire = + 5pts	5
+ 10	l'inventaire des réseaux mentionne, pour au moins 50% du linéaire total, la date ou la période de pose	10
+ 1 à + 5	un point supplémentaire attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = + 1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = + 2pts ; ... ; connus pour au moins 95% du linéaire = + 5pts	5
Au moins 40 des 45 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points "autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux" suivants :		
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points) :		
+10	le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges, poteaux incendie...) + servitudes instituée pour l'implantation des réseaux si nécessaire	10
+ 10	existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modification, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10
+10	localisation des branchements	0
+10	pour chaque branchement : caractéristiques du ou des compteurs d'eau (référence métrologique, date de pose...)	10
+ 10	identification des secteurs de réalisation des recherches de pertes d'eau, date des opérations et natures des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10
+ 10	localisation des autres interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement...)	10
+ 10	mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	0
+ 5	Mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant au moins sur la moitié du linéaire, et permettant d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux, les capacités de transfert des réseaux...	5

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable = 100/120

Commentaire : La localisation des branchements sur le SIG d'ici 2026 permettra d'améliorer cet indicateur

Les Grenelles de l'Environnement et le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 imposent depuis le 31 décembre 2013 la réalisation d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, et, pour l'eau potable, un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution.

Le décret impose que les plans des réseaux mentionnent la localisation des dispositifs généraux de mesures et qu'ils soient complétés d'un inventaire des réseaux comprenant la mention des linéaires de canalisations, la mention de l'année ou, à défaut de la période de pose, la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement (guichet unique), la précision des informations cartographiques ainsi que les informations disponibles sur les matériaux utilisés et les diamètres des canalisations.

Attention : l'Agence de l'Eau peut conditionner l'octroi de subventions ou la majoration de taux de redevances en fonction du niveau de respect de ces nouvelles obligations.



Les indicateurs de performance du réseau :

L'étanchéité du réseau est évaluée au travers de deux types d'indicateurs : le rendement de réseau exprimé en pourcentage (il doit être le plus élevé possible) et l'indice linéaire exprimé en mètre-cube par kilomètre de canalisation et par jour (il doit être le plus faible possible).

Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau s'intéresse à la part des volumes introduits dans le réseau qui est effectivement consommée par les abonnés ou bien vendue à un autre service.

Cet indicateur illustre l'impact de la politique de lutte contre les pertes d'eau dans le réseau.

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_{\text{abonnés}} + V_{\text{gros}} + V_{\text{techniques}}}{V_{\text{produit}} + V_{\text{achetés}}} \times 100$$

	2018	2019	2020	2021
Rendement du réseau en %	89,6	90,3	86	93,1

Commentaire : Après un rendement 2020 fortement impacté par les travaux réalisés pour le renforcement de l'alimentation en eau potable de la zone d'activités du Vern (volumes de purge importants) et la période de confinement liée à la pandémie du COVID 19, le rendement 2021 dépasse de nouveau les 89 %. Une valeur supérieure à 92 % est à considérer comme très bonne.

Indice linéaire des volumes non comptés et indice linéaire de pertes en réseau en m³/km/jour

Indice linéaire des volumes non comptés : volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Cet indice permet d'appréhender l'efficacité de la gestion du réseau (comptage chez les abonnés...). Il est exprimé en m³/km/jour

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_{\text{mis en distribution}} - V_{\text{comptabilisé}}}{365 \text{ j} \times \text{linéaire du réseau en km}}$$

Indice linéaire de pertes en réseau : volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé.

Cet indicateur reflète principalement la politique de maintenance et de renouvellement du réseau. Il est exprimé en m³/km/jour.

$$\text{indice linéaire de pertes} = \frac{V_{\text{mis en distribution}} - V_{\text{consommé autorisé}}}{365 \text{ j} \times \text{linéaire du réseau en km}}$$

	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en m ³ / Km / jour	1,43	1,18	1,88	1,27
Indice linéaire des volumes non comptés en m ³ / Km / jour	1,57	1,31	2,04	1,45

Commentaire : Après une année 2020 marquée par les importants travaux réalisés pour le renforcement de l'alimentation en eau potable de la zone d'activités du Vern et la période de confinement liée à la pandémie du COVID 19, l'indice linéaire de perte retrouve en 2021 une valeur satisfaisante. Cet indice ne prend en compte que les volumes liés aux fuites, indépendamment de la consommation. Avec un indice linéaire de consommation de 17,3 m³ par km et par jour, l'indice linéaire de perte est considéré comme bon.

Référentiel Agence de l'eau

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Nb d'abonné au km	< 25	25 < < 50	> 50
ILC ou Conso au km	< 10	10 < < 30	> 30
Bon	ILP < 1.5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1.5 ≤ ILP < 2.5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2.5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

ILP : Indice linéaire de perte en m³ par jour et par kilomètre de réseau (hors branchement)



4. Financement des investissements

Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire

Montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de travaux

Travaux réalisés en 2021 :

- Renouvellement du réseau (480 ml) et des branchements de la rue de Lestrevignon = 122 000 € HT

-

Subventions : néant

Contribution du budget : néant

Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette

Encours dette au 31/12/2021: 167 274 €

Annuité : 30 622 € (24 187 € capital + 6 435 € intérêts) - ICNE : 1 229 €

Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

Amortissement en dépenses : 49 256 €

Amortissement des subventions : 1 412 €

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Projet 2022 :

- Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et des branchements entre les ronds-points du Ponant et du Vern à l'occasion des travaux d'assainissement de la phase 2 du réseau de transfert des eaux usées industrielles de la zone d'activité économique du Vern à Landivisiau réalisés par le Syndicat d'assainissement de Landivisiau Lampaul Guimiliau (450 ml DN 200 fonte ductile + 100 ml DN 100 polyéthylène) = 270 000 € HT
- Renouvellement du réseau (100 ml) et des branchements des impasses de Polunaret = 20 600 € HT

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité

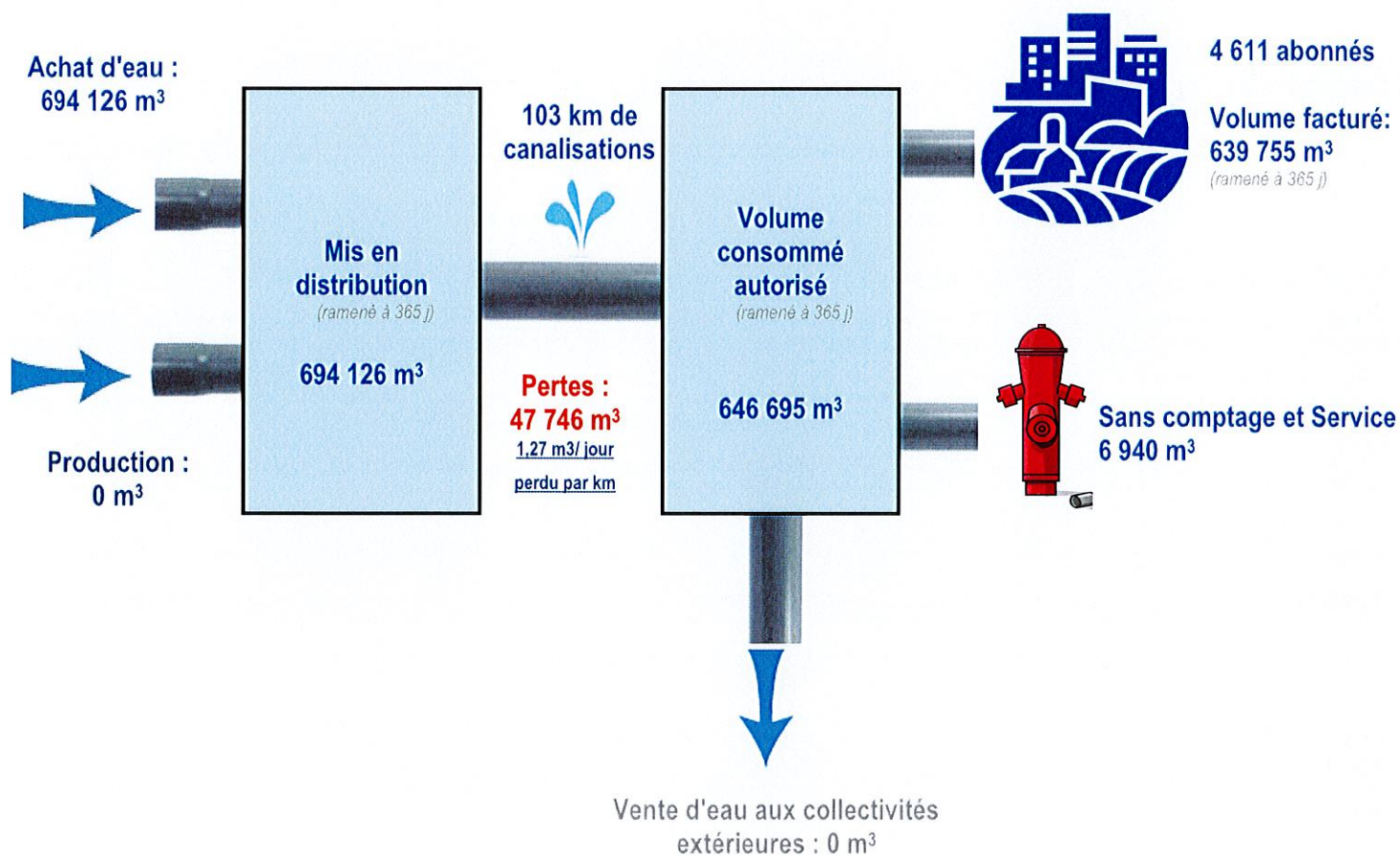
Montants des abandons : 251 €

6. Information de l'agence Loire Bretagne

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

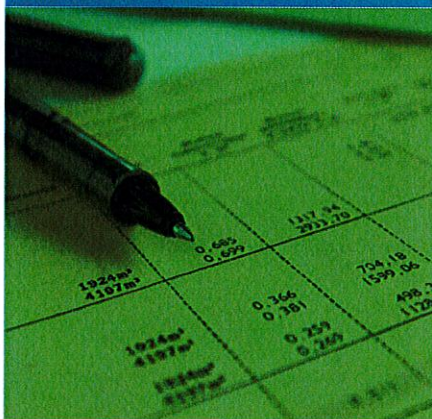


CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE EN COURS



Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

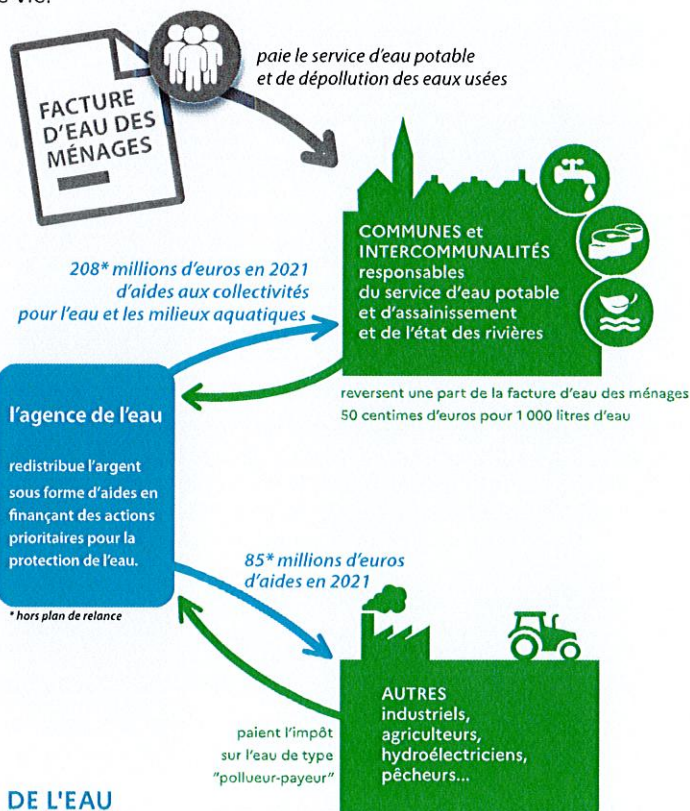
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 382 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Affiché le
ID : 029-212901052-20221215-20226130024-DE

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

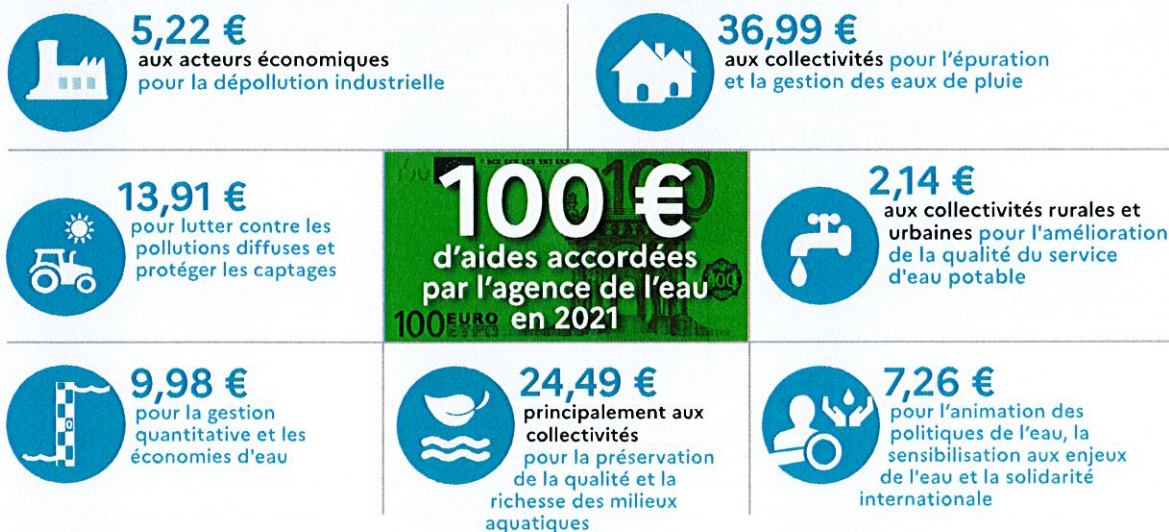


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2021 est la troisième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2021, sur 100 euros d'aides, 11,57 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales. Avec France Relance (État), l'agence a consacré 43,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

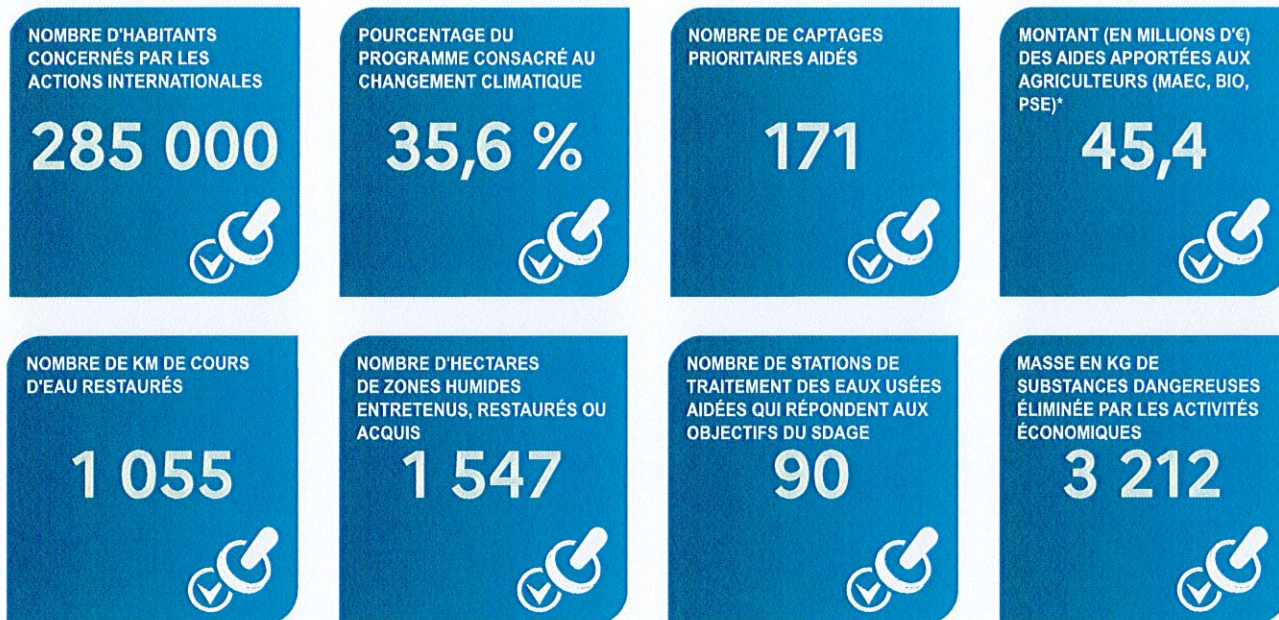
Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID : 029-212901052-20221215-20226130024-DE

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 45 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2021 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 720 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 340 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 3 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communes, 36 départements et 8 régions, 6 800 communes, 13 millions d'habitants.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le
en tout ou partie et plus de
ID : 029-212901052-20221215-20226130024-DE

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

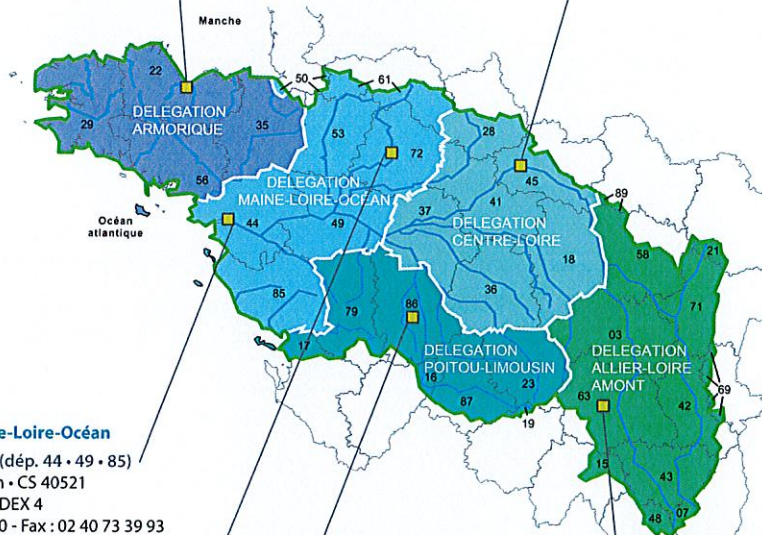
→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Réalisation : AELB-DIC • mars 2022 • l'imprimé vert sur papier PEFC™
Crédits • photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto & Jean-Louis Aubert

Suivez l'actualité



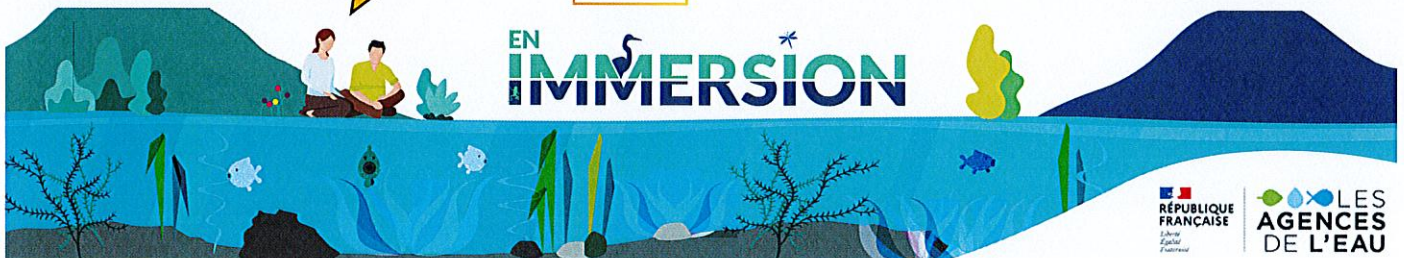
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



EN IMMERSION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Eau
Énergie
Environnement

LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr